



COMITE JUDO des HAUTES-PYRENEES

Siège Social : Maison des Arts Martiaux, Rue Latecoère
65000 TARBES

Code budgétaire	
Numéro de pièce	
Visa du responsable de secteur	
Validation pour paiement	

NOTE GENERALE DE FRAIS

A retourner au plus tard 1 mois après la date de l'événement

Fonction (entourer la case correspondante) :

Dirigeant	Arbitre	CS	CT	Formateur	Juge	Intervenant
Administratif	Autre (préciser) :					

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Adresse email

Evènement :

Date : **Lieu :**

Voiture (Kms Aller/Retour)	Nombre de Km	Tarif	Total	Observations
Conducteur		0,31 €		
Noms des passagers <small>uniquement pour covoiturage</small>				
1° personne		0,10 €		
2° personne		0,10 €		
3° personne		0,10 €		
4° personne		0,10 €		
autres mode de transport				
Péage (aller retour obligatoire)				
Parking				
Hébergement				
Repas				
Indemnité de représentation				
Autres frais				
*justificatifs originaux obligatoires			Total	

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts

Date

Règlement par chèque

Règlement par virement bancaire (joindre un RIB)

Signature du demandeur

Cadre réservé au service gestion de la Ligue Occitanie

Règlement	Par chèque	N°	Date	Montant
	Par CB		Date	Montant
	Par Virement	N°	Date	Montant

Indemnité de représentation

Arbitre/ CS/ Juge : 29 € par jour, 19 € par 1/2 journée

Remboursement Km : 0,31 €

Covoiturage : 0,10 € par personne, par KM

Hébergement/ restauration: Les remboursements des frais d'hébergement et de nourriture sont pris en charge uniquement pour les manifestations se déroulant sur un week end complet et pour lesquelles aucune organisation collective n'a été prévue. (forfait 35€ par nuit, 15€ par repas)